



A

MONSEIGNEVR  
T V B E V F,

BARON DE BLANZART,  
ET DE VERT, CONSEILLER DV ROY  
en ses Conseils, President en sa Chambre des  
Comptes, & Sur-Intendant des Finances,  
Domaines & affaires de la Reyne Mere du Roy.



MONSEIGNEVR,

*Je n'eus pas plütoft conceu le dessein de mettre ce  
Livre en lumiere, que ie me proposay d'implorer pour  
luy vostre protection glorieuse. En effet, comme il porte  
graué sur son frontispice LE PALAIS DE L'HONNEVR  
ET DE LA GLOIRE; ie ne pouuois, ce me semble, l'of-  
frir à personne qui possedast avec plus d'aduantage*

## EPISTRE.

ces nobles & precieuses qualitez, que vous les possédez. Qui ne sçait, MONSEIGNEUR, jusqu'à quel degré d'honneur vostre merite & vostre vertu vous esleuent, & qui peut ignorer la gloire de vos actions, & celle de vostre illustre employ? Certes, MONSEIGNEUR, il faut bien que l'une & l'autre répandent en vous des lumieres extraordinaires, puis qu'elles charment les Cercles, & le Louure, & qu'elles rauissent le cœur de ces sacrez Oracles qui composent vne Cour Souueraine, dont vous estes l'illustre ornement; Vous ne vous estonnerez donc pas, MONSEIGNEUR, si le mien éclairé de ces mesmes rayons, m'a inspiré le desir de consacrer l'Honneur à l'Honneur, & la Gloire à la Gloire. Je ne pretens pas icy d'en faire vn parallele de longue estendue, puisque vostre modestie ne le pouroit souffrir, & que d'ailleurs on ne doit point apprendre ce que personne n'ignore; Dauantage mon style n'egalant pas la majesté du sujet, il seroit à craindre que mes loüanges ne luy fussent pas proportionnées. Tout ce que ie puis dire, MONSEIGNEUR, c'est qu'apres tant d'obligations, dont nostre Ordre vous est redevable, mon Ame seroit assurément ingratitude, si elle n'animoit ma plume à les publier, & si elle ne faisoit eclatter ses iustes ressentimens des faueurs particulieres dont luy fustes toujourns prodigue. Aussi, MONSEIGNEUR, comme nous sommes les continuels objets

EPISTRE.

de vos pieuses liberalitez, vous estes le sujet éternel de nos vœux, & de nos offrandes. C'est tout ce que nous pouvons dans l'estat ou Dieu nous a establi sur la terre, & tout ce qu'un puissant Ministre de Themis, comme vous estes, peut attendre des humbles solitaires d'un Cloistre. Il est bien vray, MONSEIGNEUR, que ie prens la liberté de vous offrir un Livre qui n'a rien de commun avecque la priere, & que ces matieres que i'y traite des plus illustres Familles de France, de leurs Blazons, des Sacres de nos Roys, de leurs Baptesmes, de leurs Pompes funebres, & de leurs Entrées solennelles, semblent n'estre pas tout à fait conuenables à la condition que i'ay embrassée; Mais comme mon Genie m'a porté particulièrement à la recherche exacte & penible de ces nouvelles curiositez, & qu'il n'est non plus deffendu aux Religieux, qu'au reste des hommes, de s'appliquer à l'estude épineuse de l'Histoire, i'ay crû que vous ne les dédaigneriez pas, si i'osois vous les presenter, & si ie vous suppliois en mesme temps de permettre que ie me qualifie d'oresnauant du titre glorieux,

MONSEIGNEUR,

De

Vostre tres-humble, tres-obeissant,  
& tres-fidelle seruiteur,  
F. ANSELME.

*Permission du R. R. P. Vicaire General.*

**N**ous Frere Patrice de Sainte Magdelaine, Vicaire General des Freres Hermites Deschauffés de l'Ordre de S. Augustin, de la Congregation de France: permettons au R. P. Anselme de la Vierge Marie, Prestre profés de la Prouince de France, de faire imprimer vn Liure intitulé, *Le Palais de l'Honneur*, dont les recherches curieuses sont d'un long & penible trauail, & fort vtils à la Noblesse. Donné à Paris en nostre Conuent Royal de Nostre-Dame des Victoires, le premier de May de l'année 1663.

F. PATRICE de Sainte Magdelaine, Vic. Gen.

F. LOVIS, Secret. de la Congreg.